



AFROSAI *Newsletter*

ARTICLE SUR LA 15^{ème} ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFROSAI

Dakar, Sénégal, les 17 et 18 mars 2022.



Les 17 et 18 mars 2022, les ISC de l'Organisation Africaine des Institutions Supérieures de Contrôle des Finances Publiques (AFROSAI) se sont réunies à Dakar au Sénégal à l'occasion de la deuxième partie de la 15^{ème} Assemblée Générale de cette Organisation.

En marge de ces travaux, il s'est également déroulé, le **mercredi 16 mars 2022**, la 3^{ème} réunion extraordinaire du Comité Directeur de l'AFROSAI, avec pour objectif d'examiner les documents et points qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Ces rencontres, faut-il le rappeler, interviennent après l'organisation en juillet 2021 de la première partie de la 15^{ème} Assemblée Générale entièrement en ligne, en raison de l'impact de la Pandémie du Covid 19 sur les déplacements internationaux.

Aussi, ayant discuté des questions administratives et redditionnelles lors de la première partie, il était question cette fois-ci de discuter des questions réglementaires, avec comme points saillants l'adoption de nouveaux Statuts, la révision des règles de fonctionnement du Comité Directeur, le partage d'expériences sur deux thèmes techniques et la publication des résultats du Concours Scientifique 2020.



2- La révision des règles de fonctionnement du Comité Directeur de l'AFROSAI

En vue d'assurer la cohérence du Règlement Intérieur du Comité Directeur aux dispositions des nouveaux Statuts, il a été nécessaire de réviser ce document fixant les règles de fonctionnement de l'organe exécutif de l'AFROSAI.

Ledit Règlement Intérieur, après examen par le Comité Directeur, a été adopté par l'Assemblée Générale. Il comprend les principales innovations suivantes :

- **une nouvelle structuration** avec 31 articles organisés autour des dispositions générales, de 13 titres et des dispositions transitoires et finales ;
- **le rôle de la Direction Exécutive**, assurant les missions et tâches autrefois dévolues au Secrétariat Général de l'AFROSAI, pour l'organisation des Réunions du Comité Directeur, leur déroulement et le reporting des travaux ;
- **la consécration de deux modalités de votes** : un vote par appel nominal ou par main levée pour les questions administratives et redditionnelles et le vote secret pour les questions réglementaires ;
- la possibilité de tenir les réunions virtuelles et la consultation à domicile pour les questions importantes requérant le vote des membres ;
- **la fixation des délais** pour l'information des ISC membres sur la tenue des réunions du Comité Directeur (90 jours), ainsi que la transmission des lettres d'invitation et de l'agenda (60 jours).

1-L'Organisation se dote de nouveaux Statuts

Dans l'optique d'améliorer sa gouvernance et les rapports entre ses différents organes, l'AFROSAI a décidé de réviser ses Statuts lors des travaux du 54^{ème} Comité Directeur en août 2018 à Yaoundé. A cet effet, une Task Force avait été créée dans l'optique de mener les réflexions sur les axes de changement, recueillir les avis et propositions des ISC et présenter un document consensuel qui serait soumis à l'adoption de l'Assemblée Générale.

Aussi, lors des assises de Dakar, les nouveaux Statuts préalablement soumis à l'examen du Comité Directeur ont été adoptés. Les principales innovations portent sur :

- **le changement de dénomination des Sous-groupes Linguistiques qui deviennent des Organisations Sous-régionales.** Avec cette nouvelle dénomination, la distinction des sous-groupes de l'AFROSAI que sont l'AFROSAI-A, l'AFROSAI-E et le CREFIAF ne se fera plus sur la langue, mais sur le modèle de contrôle des finances publiques d'une part, et tout autre distinction hormis la langue d'autre part ;
- **la consécration de l'autonomie administrative, financière et fonctionnelle accordée aux Organisations Sous-régionales.** Cette mesure vise à permettre à ces entités connexes de l'AFROSAI de mener librement leurs activités et d'atteindre plus efficacement leurs objectifs. Toutefois, l'AFROSAI les encourage à aligner leurs actions sur le Plan Stratégique 2022-2027 et garde entre autres ses fonctions de représentation des ISC africaines au niveau mondial ;
- **la création d'une Direction Exécutive, qui jouera désormais le rôle d'organe administratif et opérationnel de l'AFROSAI.** Le Secrétariat Général, fort de l'expérience engrangée antérieurement, assumera uniquement les fonctions d'organe de surveillance et de contrôle interne de la Direction Exécutive ;
- **l'impossibilité pour une ISC d'abriter le Siège de l'Organisation et le secrétariat d'une Organisation Sous-régionale**, dans un souci de partage des responsabilités continentales entre les différents membres de l'AFROSAI ;
- la reconnaissance explicite de l'arabe et du portugais comme langues officielles de l'AFROSAI au même titre que l'anglais et le français.



3- Les ISC partagent leurs expériences sur deux thématiques majeures

Comme il est de coutume lors des Assemblées Générales de l'AFROSAI, deux thèmes techniques en relation avec l'audit ont été abordés. Le premier portait sur l'audit du secteur des industries extractives en Afrique et le deuxième sur l'intégration du Big Data dans le secteur de l'audit public.

Les échanges afférents à ces thématiques se sont articulés autour de séances plénières et de travaux en atelier, simultanément en ligne et en présentiel.

Concernant le thème portant sur l'audit du secteur des industries extractives en Afrique, les ISC ayant mené des audits pilotes dans ledit secteur, avec l'appui du Projet d'Amélioration de la Surveillance des Industries Extractives en Afrique Francophone Subsaharienne (PASIE), ont partagé leur expérience avec un accent sur les difficultés rencontrées et les pistes de solutions.

Au terme des échanges et discussions, les ISC se sont accordées sur quelques recommandations et bonnes pratiques, dont les plus significatives sont les suivantes :

- incorporer formellement des dispositions de reddition des comptes étendues aux audits externes dans les textes juridiques encadrant le secteur des Industries Extractives et les Conventions d'accord partie qui s'insèrent dans ledit secteur ;
- établir des encadrements légaux pour organiser le secteur des exploitations minières à petite échelle occupé par les artisans ;
- faire vérifier les accords et contrats miniers par les ISC ou tout autre organe indépendant et techniquement qualifié avant leur adoption par le parlement ou l'institution chargée de valider lesdits accords ;
- veiller à la transparence dans l'attribution des licences d'exploration et d'exploitation minière ;
- définir clairement les rôles et responsabilités des différents acteurs intervenant dans la collecte des revenus issus du secteur des Industries Extractives.

Pour ce qui est du thème portant sur l'intégration du Big Data dans le secteur de l'audit public, les travaux y relatifs avaient pour objectif d'emmener les ISC de l'AFROSAI à comprendre l'étude menée sur les mégadonnées

par l'AFROSAI-E, et de savoir comment utiliser les technologies informatiques dans l'audit du secteur public.

A titre de rappel, il convient de noter que les Big Data ou mégadonnées désignent l'ensemble des données numériques produites par l'utilisation des nouvelles technologies à des fins personnelles ou professionnelles. Cela regroupe les données d'entreprise (courriels, documents, bases de données, historiques de processeurs métiers...) aussi bien que les données issues des capteurs, des contenus publiés sur le web (images, vidéos, sons, textes), des transactions de commerce électronique, des échanges sur les réseaux sociaux, des données transmises par les objets connectés (étiquettes électroniques, compteurs intelligents, smartphones...), des données géolocalisées, etc.

A cet effet, il s'est dégagé un consensus sur la question de leur utilisation, et à laquelle aucune ISC ne pourra échapper, au regard de l'environnement global marqué par l'essor des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans presque tous les domaines. Aussi, afin d'être à l'avant-garde des mutations technologiques pouvant conduire à l'efficacité dans la collecte des informations et l'exploitation des données pendant l'exécution des travaux d'audit, les ISC ont formulé les recommandations suivantes :

- évaluer la situation des ISC en terme d'utilisation des mégadonnées ;
- assurer la transition numérique des ISC à travers l'acquisition des matériels et logiciels informatiques, avec des bases de données modernisées et des capacités de stockage adéquates ;
- créer des unités opérationnelles au sein des ISC en charge de la gestion des systèmes d'information ;
- élargir l'accès des ISC, en temps réel, aux données gouvernementales ;
- développer l'interopérabilité des systèmes d'information ;
- développer la capacité des ISC en matière d'extraction et de collecte des données ;
- développer les capacités des ISC dans l'analyse et la transformation des données collectées en informations significatives ;
- développer la capacité des ISC dans l'interprétation des résultats et la vérification de l'authenticité des informations numériques.



4- La proclamation des résultats du Concours scientifique 2020

Cette 15^{ème} Assemblée Général était également l'occasion de proclamer les résultats du Concours Scientifique 2020 de l'AFROSAI.

Il n'est pas superflu de rappeler qu'après un premier examen des 34 articles reçus, seuls 19 articles ont été jugés recevables, dont 11 provenant de l'AFROSAI-E, 05 du CREFIAF et 03 de l'AFROSAI-A.

Par la suite, le Comité Scientifique a procédé à un examen de fond portant notamment sur les critères de créativité, d'innovation, de qualité et d'originalité des articles. Cette évaluation a permis d'obtenir le classement ci-après, qui a été approuvé par l'Assemblée Générale :

- **Premier prix d'une valeur de USD 1500, remporté par Monsieur AHMED ESLEMAN YIBIE, originaire de l'ISC d'Ethiopie.**

A travers son article, Monsieur AHMED YIBIE a expliqué comment l'innovation technologique et l'automatisation peuvent améliorer la qualité des travaux d'audit. Bien plus, il a également mis en évidence les défis liés à l'utilisation efficace de la technologie dans la collecte de preuves et proposé les mesures à prendre par les ISC, afin de transmettre les compétences aux auditeurs pour l'utilisation de ce nouveau procédé d'audit.

- **Deuxième prix s'élevant à USD 750, remporté par Monsieur SAMI ZAGHOUL de l'ISC d'Egypte.**

Dans son article, Monsieur ZAGHOUL a exploré le concept de Big Data (Mégadonnées) et la manière dont les

auditeurs peuvent les exploiter dans l'exécution de leurs travaux d'audit, notamment la preuve électronique et les logiciels d'audit intelligents. En guise d'extrait de la réflexion menée, il a recommandé de mettre l'accent sur la formation des auditeurs dans ce domaine et systématiser l'utilisation des NTIC en général, et des mégadonnées en particulier afin d'améliorer la qualité des audits en termes d'efficacité et d'efficacités.

- **Monsieur SAMMY KIMUNGUIYI de l'ISC du Kenya, sera classé deuxième ex-aequo de cette compétition et recevra également un prix d'une valeur de USD 750)**

Monsieur KIMUNGUIYI s'est basé sur une étude menée auprès de 47 cabinets d'audit externe au Kenya pour évaluer l'effet des facteurs technologiques, organisationnels et environnementaux liés aux innovations technologiques sur les preuves d'audit. Aussi, après avoir démontré comment les facteurs sus-évoqués ont une influence sur les preuves d'audit recueillies, il a proposé comme recommandation de : i) fixer un cadre politique et juridique pour l'adoption de l'innovation technologique dans le processus d'audit externe ; ii) élaborer des normes appropriées pour guider l'application des innovations technologiques dans la gestion des preuves d'audit.



Upcoming events

➤ **Organisation de la première réunion conjointe des Commissions Techniques de l'AFROSAI ;**

A la suite de la validation de la composition des deux (2) Commissions Techniques de l'AFROSAI par l'Assemblée Générale, il est question d'organiser la première réunion conjointe desdites Commissions au deuxième trimestre de l'année 2022.

➤ **Organisation de la 58^{ème} réunion du Comité Directeur de l'AFROSAI à Djibouti ;**

La Direction Exécutive intérimaire prendra attache avec l'ISC de Djibouti afin de fixer la date de cette importante réunion, qui interviendra au cours du quatrième trimestre de l'année 2022.

➤ **Participation de l'AFROSAI au Congrès de l'INTOSAI en novembre 2022 au Brésil.**



DIRECTION EXECUTIVE DE L'AFROSAI
940 rue Narvick ; BP: 376 Yaoundé-Cameroun
Email: sg.afrosai@afrosai.org,